

---

## Procès-Verbal

### 2<sup>ème</sup> réunion du comité national technique consultatif dans le domaine de l'atténuation du changement climatique

21 février 2022 – en ligne

---

#### Contexte

Depuis la signature de l'Accord de Paris (AP) sur le Climat en 2016, la Tunisie s'est engagée à contribuer aux efforts de la communauté internationale pour la lutte contre les changements climatiques à travers la mise en œuvre de sa Contribution Déterminée au Niveau National (NDC).

En vue de renforcer le cadre institutionnel pour assurer les conditions d'exécution des engagement pris, le gouvernement tunisien a créé au sein du Ministère de l'Environnement (MEnv), l'Unité de Gestion par Objectifs (UGPO), en vertu du Décret n° 2018-263 du 12 mars 2018 pour la réalisation du programme de suivi et de coordination des activités relatives à la mise en œuvre de "l'accord de Paris" sur le climat.

Afin de soutenir cette unité, l'article 6 du décret a prévu la création de deux comités techniques consultatifs, respectivement pour l'atténuation et l'adaptation. Dans ce sens, fut promulgué l'arrêté du 7 février 2020, portant création d'un comité technique consultatif dans le domaine de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et fixant sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement.

Dans ce contexte, la GIZ appuie les activités de l'UGPO relatives à l'atténuation, à travers le projet « Renforcement des structures institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC de la Tunisie ».

Dans le cadre de cet appui, le deuxième atelier du comité consultatif d'atténuation est organisé afin de mener des échanges et des réflexions autour des programmes et des stratégies relatives à l'atténuation des changements climatiques.

#### Objectifs de la réunion

- Présenter les programmes fars réalisés, en cours et planifiés en relation avec l'atténuation des changements climatiques ;
- Mener des concertations et des réflexions autour de ces programmes et les enjeux existants afin d'identifier des recommandations pour une mise en œuvre efficace.
- Annoncer les prochaines activités du comité technique consultatif d'atténuation.

#### Participants

- Les membres du Comité Technique Consultatif d'atténuation des Changements Climatiques
- Représentant.e.s du MEnv
- Représentant.e.s de la GIZ
- Experts et personnes ressources dans le domaine des changements climatiques

(Voire liste des participants en Annexe 1)

#### Déroulement :

Organisation en format virtuel via la plateforme TEAMS

(Voir programme en Annexe 2)

## Décisions/ recommandations issues du Comité :

- La transition bas-carbone représente une opportunité unique à saisir : La SNBC prévoit un objectif de neutralité carbone.
- Les politiques d'atténuation des GES devraient être complètement intégrées dans les politiques de développement, notamment le Plan de développement 2023-2025 en cours de préparation. Les secteurs sont appelés à intégrer les projets prioritaires dans la Note d'Orientation du Plan de développement
- Nouer des partenariats stratégiques dans des secteurs/ domaines stratégiques ayant un potentiel d'atténuation et des impacts positifs sur le développement socio-économique du pays : hydrogène vert, aménagement du territoire et mobilité durable.
- Proposition de renforcer les capacités des structures publiques au niveau de la gestion des projets afin d'améliorer la mise en œuvre des projets d'investissements et la mobilisation des ressources supplémentaires
- Renforcer l'assistance pour la présentation des nouveaux projets afin d'attirer des financements / des investissements
- Renforcer les activités de recherche au sein des institutions et des industries des technologies innovantes conformément aux orientations de la CDN et la SNBC
- Nécessité d'établir un suivi régulier (outil de suivi) au niveau de chaque secteur afin d'assurer un meilleur suivi du progrès de la mise en œuvre des politiques d'atténuation (CDN)
- Nécessité de renforcer la transparence à travers les trois piliers du système renforcé de transparence (système d'inventaire, Suivi de la NDC, Suivi des mesures de soutiens) pour répondre aux exigences de l'Accord de Paris ;
- Commencer la mise œuvre des propositions en lien avec le dispositif institutionnel, organisationnel et réglementaire et le dispositif technique en lien le système national de transparence
- Nécessité d'établir un cadre réglementaire (loi cadre climat) pour ancrer et institutionnaliser les processus en cours de mise en œuvre de l'Accord de Paris et assurer leurs mises en œuvre et l'approbation des parties prenantes
- Renforcer le rôle du Comité consultatif d'atténuation :
  - Le Comité consultatif d'atténuation peut jouer un rôle important pour faciliter l'intégration des priorités sectorielles dans les politiques de développement
  - Proposition de renforcer l'échange entre secteurs dans le cadre du Comité consultatif d'atténuation (y inclut échange sur les défis afin de discuter/ donner des conseils entre secteurs)
  - Il est souhaitable de renforcer la fréquence des réunions du Comité consultatif d'atténuation (proposition : tous les 3 mois) afin de renforcer l'échange et définir/ revoir les priorités sectorielles

## Points de discussion :

<b>Démarrage 09h15</b>	<b>Ouverture de la réunion</b>
<b>MEnV UGO-CC</b>	<b>Présentation du comité consultatif atténuation (voir PPT)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre législatif et dispositif institutionnel intégrant le comité Atténuation</li> <li>- Rôle et missions attribuées</li> <li>- Composition et modalité de fonctionnement</li> </ul>
<b>1<sup>ère</sup> session</b>	<b>Mise en œuvre de la politique nationale et des politiques sectorielles d'atténuation</b>
<b>Intervention de M. Amous, APEX</b>	<b>Présentation des développements récents de la politique nationale en lien avec l'atténuation : De la NDC vers la neutralité carbone ciblée dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) (voir PPT)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la politique nationale d'atténuation des GES 1994-2012</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution de la 1ère CDN de 2015 : Progression de la trajectoire réelle intensité carbone 2010-2020 par rapport au Scénario Bas Carbone 2015</li> <li>- Viser la neutralité 2050 : Scénario Bas – Carbone 2030-2050 prolonge la trajectoire de la CDN actualisée avec des accélérations baissières des émissions en vue d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon de 2050.</li> </ul> <p><b>Nouvelles exigences qui rythment la politique nationale d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clauses de l'AP (Art. 4) objectifs à fixer et mesures internes pour les réaliser</li> <li>- Décisions émanant des COP consécutives</li> <li>- Clauses des CDN successives qui représentent un engagement officiel de la Tunisie et exigent d'aller au-delà du BAU et intègrent de nouveaux éléments (notion de transparence, financement.)</li> </ul> <p><b>Principales recommandations pour réaliser l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon de 2050.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de faciliter l'accès à la finance carbone ;</li> <li>- Nécessité de multiplication des collaboration et partenariats internationaux régionaux ;</li> <li>- Nécessité de l'implication de la Tunisie dans les programmes mondiaux de recherche /innovation technologique ;</li> <li>- Nécessité de repositionnement de l'espace rurale au cœur du développement).</li> </ul>
<p><b>Echange et principales recommandations</b></p>	<p>Priorités et impératifs opérationnels à refléter dans le plan triennal de développement 2023 – 2025 par rapport aux actions identifiées dans la CDN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dynamique favorable du secteur déchet dans la mise en œuvre de la CDN</li> <li>▪ Besoin de clarté sur le niveau d'appropriation de la NDC par les secteurs avec des propositions de mesures concrètes sur le très court terme</li> </ul>
<p>Représentant Min Transport</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Clarification à propos de la note d'orientation, pour présenter les projets et programmes prévus au niveau sectoriel pour la priorisation du plan 2023-2025 :</b></li> <li>- Toujours en attente d'une note officielle. Apriori, les groupes de travail formés ne sont pas compatibles avec les orientations de la CDN.</li> <li>- Une ébauche de note d'orientation destinée aux secteurs fait seulement référence aux ODD à considérer pour les problèmes urgents et ne fait aucune mention directe aux objectifs de la CDN ni aux axes d'engagement nationaux liés au CC.</li> </ul>
<p>Représentant Secteur AFAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nécessité de l'implication des secteurs pour la mise au point du bilan des réalisations avant chaque réunion.</b> Propose de faire plus de réunions (6 mois trop long) même pour discuter problématique par secteurs.</li> <li>▪ <b>Nécessité de définir l'outil de reporting par chaque secteur afin d'assurer le suivi des programmes en cours de réalisation pour la vision 2023 2025</b> (possible par simple outil Excel) et Nécessite des moyens humains dédiés à chaque sous-secteur.</li> <li>▪ <b>Nécessité de définir les besoins des secteurs concernant le renforcement des capacités afin de pouvoir faciliter l'accès au financement climatique :</b> disposer des moyens humains qualifiés est indispensable pour assurer la bonne gestion des ressources nationales et extérieures.</li> </ul>

Représentant M. Economie et Planification  Représentant M. T.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Besoin d'accroître l'aptitude à consommer les crédits et les dons octroyés</b> à bon essai à travers le renforcement des capacités.</li> <li>▪ <b>Besoin de revoir les systèmes de gouvernance des projets</b> (expérience secteur transport : difficulté d'exécuter certains projets a conduit à un avis défavorable pour le financement de nouveaux projets ou la réactivation des projets en cours pour lesquels des schémas de financement ont été prévus)</li> </ul>
M. Amous, Apex	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nécessité d'activer le plus haut niveau de la diplomatie en Tunisie pour appuyer le montage des programmes de partenariats dans les domaines les plus avancés en matière de solutions d'atténuation</li> <li>▪ <b>Recommandation pour la mise en œuvre de la CDN :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance d'une assise institutionnelle de suivi et d'accélération à travers des comités de travail sectoriels appuyés par 1<sup>er</sup> responsables pour assurer le portage politique des objectifs de la CDN (zoomer sur les programmes et les objectifs sectoriels qui ont beaucoup d'intérêt pour le développement économique).</li> <li>- Importance de l'élaboration de documents sectoriels intégrant tous les programmes et les orientations de chaque secteur et sous-secteurs (ex: agriculture est très diversifiée : réhabilitation forêt, agri systèmes, valorisation sous-produit agricoles) en mettant plus de lumière sur la planification en vue d'assurer un suivi régulier.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Points retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Nécessité d'intégrer les indicateurs de la CDN dans le plan de développement des secteurs afin d'assurer leur engagement réel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choix de 2 ou 3 indicateurs qui permettent d'avancer dans le plan quinquennal pour chaque secteur (étant donné le défaut d'indicateurs concernant l'atténuation ou l'adaptation dans le modèle du plan de développement sectoriel en vigueur)</li> <li>▪ Profiter de l'activité menée actuellement concernant le BUR3 pour mettre en œuvre les propositions du cadre institutionnel, organisationnel et réglementaire faites dans le cadre de développement du système national de transparence.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Portage politique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Nécessité de provoquer un Conseil ministériel pour présenter les priorités de chaque secteur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aller vers un conseil des ministres pour améliorer le portage politique de ce qui a été fait au niveau sectoriel est important à défaut de plaider auprès de l'AP.</li> <li>▪ Importance de la traçabilité des formalités internes (PV du CM) pour intégrer les CC dans la planification en tant qu'élément clé du développement durable.</li> </ul> </li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> session</b>	<b>Échange d'information sur les développements récents sur la mise en place du système national de transparence renforcé et le renforcement de l'architecture de la finance climat</b>
<b>Présentation de M. Amous, APEX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigences internationales de transparence (Art. 13/10 AP) : communiquer des informations sur l'appui requis et reçu (ressources financières, transfert technologies, renforcement capacités...)</li> <li>• Conception du système national de transparence       <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Système national d'inventaires des émissions de gaz à effet de serre (SNIEGES)</li> <li>2. Système national de suivi des mesures et des progrès accomplis en lien avec les objectifs de la CDN, pour les mesures d'atténuation (SNSEMA)</li> <li>3. Système de suivi des besoins de soutiens exprimés et ceux reçus effectivement (SNSS)</li> </ol> </li> </ul>

4. Système d'information digital : plateforme centrale imbriquant les 3 piliers (SNIEGES, SNSEMA, SNSS) sera conçu avec lien aux systèmes MRV existants
5. Outputs : Support de rapportage de transparence compilant les données de façon sous les formats tabulaires exigés par la COP (BRT/ BUR s'intitulera BTR en 2024)
  - Plan de mise en œuvre entamé pour l'année 2022
  - Réalisation des propositions IOR et Techniques des 3 piliers avec décalage pour le SNSS
  - Conception du dispositif technique pour un système d'information (plateforme)
  - BUR3 sera l'élément déclenchant de tout le processus de transparence

### Recommandations

- **Dispositifs Institutionnels, Organisationnels et Réglementaires (IOR)** pour se conformer aux exigences Art. 13 AP et aux décisions subséquentes des COPs
  - Nécessité d'arrangements institutionnels solides et durables avec des ressources appropriées et stables
  - Nécessité d'une organisation appropriée incluant des attributions claires des acteurs et une description du cycle de collecte / compilation des données
  - Nécessité d'un fondement réglementaire (texte) décrivant les responsabilités des secteurs
- **Arrangements institutionnels du Système national de suivi des mesures d'atténuation (SNSEMA)** : Le pilotage des activités du SNSEMA fait déjà partie des attributions du comité national consultatifs dans le domaine de l'atténuation des émission GES, essentiellement :
  - Contribution à la préparation des rapports nationaux et de tous les documents s'intégrant dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la CNICC et de l'AP (BUR/BTR et CDN)
  - Préparation des données relatives à l'avancement des différents programmes et projets nationaux et sectoriels d'atténuation des émissions de GES, la discussion de ces données et la formulation des avis techniques les concernant
- S'accorder sur le soutien nécessaire pour la mise en place du dispositif IOR SNSS conforme aux exigences de l'accord de Paris
  - Focus sur les définitions et les méthodes communes de l'outil de collecte d'information (plateforme informatique intégrée)
  - Focus sur les besoins et les niveaux d'accès utilisateurs à la plateforme pour les institutions des secteurs collectrices et contributrices des données

### Echanges et Débats

- **Nouvel environnement de transparence :**
  - Accorder une attention particulière au 1<sup>er</sup> niveau : dispositif institutionnel et réglementaire qui définit les rôles. Importance des besoins sur plan humain et financier. Et 2<sup>ème</sup> niveau dispositif informatique : pour réussir la mise en place des 3 composantes de ST.
  - Nécessité de proactivité des personnes qui vont gérer les sous-systèmes de suivi dans les différentes plateformes du Système d'information pour assurer la régularité des introductions des infos dans système.
  - La conditionnalité des financements (mobiliser les ressources nécessaires pour les appuis disponibles pour le montage des renforcement), inclus les besoins de transparence. La difficulté n'est pas la technique mais concerne la réactivité des

	responsables des secteurs pour bien décrire les besoins, logistiques (IOR) pour dépasser les contraintes réelles, pour pouvoir assurer nous-même ce système de transparence.
<b>Points retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Accorder une attention particulière au 1er niveau du système national de transparence : dispositif institutionnel, organisationnel et réglementaire qui définit les mesures essentielles à mettre en place d'ici 2024.</b></li> <li>➤ <b>Pouvoir les dispositifs essentiels pour assurer l'appropriation au niveau des secteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le renforcement des capacités au niveau sectoriel (noyau dure des équipes)</li> <li>▪ Travailler sur l'amélioration de l'habitude de l'administration quant à la fluidité d'information</li> <li>▪ Garantir la régularité des introductions des données dans le système</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Le Comité consultatif atténuation peut assurer le suivi du Système de Transparence : une structure stable qui reflète une répartition sectorielle</b></li> </ul>
<b>3<sup>ème</sup> session</b>	<b>Échange d'information sur l'avancement et développements récents au niveau sectoriel concernant la mise en œuvre du volet atténuation de la CDN</b>
<b>Représentant ANME</b>	<b>Avancement de la mise en œuvre de la CDN dans le secteur de l'énergie et procédés</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1<sup>er</sup> travail lancé depuis 2018 sur le scénario bas-carbone horizon 2025 inclut horizon intermédiaire 2030, basé sur 2 axes :</li> </ul> <p>Processus concertation socio-économique élargie à propos de l'atténuation des émission secteur énergie, coordonné par le Min enV, groupes de travail. En plus d'étude stratégique pour scénario BAU énergies renouvelables.</p> <p>Leçons tirées pour surmonter des obstacles de la 1<sup>ère</sup> CDN identifiée et étapes à suivre pour prochains travaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Recherche de moyen de mettre en œuvre un portage politique pour garantir l'appropriation</li> <li>2- Décliner les objectifs globaux en objectifs sectoriel par filière, pour élaborer des programmes claires et mature qui aboutissent à projets concrets pour tous ce qui renouvelable. Ensuite chercher des financements nécessaires pour investir.</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Institutionnalisation des inventaires prévues dans la CDN :</b> toutes les institutions sollicitées pour désignation membre pour les groupes de travail sectoriels</li> <li>▪ <b>Méthodologie en cours d'élaboration pour suivi atténuation :</b> (GIZ) décomposition des effets pour comprendre l'évolution des émissions, identifier déterminants évolution des émissions. Principaux résultats seront partagés une fois qu'il y aura avancement et permettra d'alimenter stratégie bas carbone.</li> <li>▪ <b>Indicateur de suivi des scénarios énergétiques :</b> D'autres paramètres pourraient être pris en considération pour appuyer le suivi de la transition énergétique et pour s'aligner sur les recommandations du pacte Glasgow.</li> <li>▪ Amélioration de la base de données EnerInfo pour assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la NDC dans le secteur de l'énergie ;</li> <li>▪ <b>Secteur procédés industriels :</b> secteurs cimentiers est accompagné pour continuer à surmonter quelques barrières pour réduire ses émissions, des avancements sont espérés cette année.</li> <li>▪ <b>Groupe chimique :</b> avancement du projet de réduction des émission (initiative NACAG N2O (GIZ) avec Groupe chimique. Suite au travail de sensibilisation et de renforcement de capacités, le GCT a montré sa volonté d'aller vers un processus de neutralité carbone.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'entreprise a lancé les deux appels d'offres (processus national assez compliqué) pour acquérir et assurer la mise en place des équipements (catalyseur et système de monitoring des émissions). La date prévue pour mettre en place les équipements est en début de l'année de 2023)</li> <li>▪ Développement d'une stratégie d'atténuation et d'un plan d'investissement pour les mesures d'EE et ER au sein de l'entreprise.</li> <li>▪ <b>Aspects qualité de l'air :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le processus d'amélioration des normes et valeur limites et voir la possibilité d'ajouter les GES dans les standards actuels pour engager les grands émetteurs de GES à réduire leurs émissions.</li> <li>– Seuil attribué aux polluants atmosphériques : La réglementation (loi et décret) a limité les valeurs des concentrations à respecter pour les différents secteurs (activité phosphate et chimique) mais n'a pas indiqués les GES clairement les considérants comme polluants globaux, non pas des polluants locaux.</li> <li>– En attente des essais et projets concerté pour valoriser les déchets RDF au niveau national (cimenterie peut gérer pas mal de déchets).</li> <li>– Voir la Possibilité d'intégrer d'autres seuils d'émissions liés au GES dans le décret portant sur les seuils/limites d'émissions des polluants atmosphériques (ex révision partielle en 2018) pour aligner avec les valeurs européennes.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Points retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement d'une méthodologie de suivi-évaluation des mesures d'atténuation et amélioration de la base de données EnerInfo selon les orientations du cadre national de transparence récemment développé et la méthodologie de décomposition des effets ;</li> <li>➤ Nécessité d'une implication soutenue de la part du ministère de l'industrie</li> <li>➤ Planifier une réunion GIZ, GCT, UGPO et ANME pour continuer à discuter à propos de la particularité du secteur chimique qui bénéficie actuellement d'un appui financier dans le cadre NACAG</li> <li>➤ L'appui financier est tributaire de mise en place d'une réglementation, politique ou un autre instrument pour assurer l'atténuation du N2O dû à la production d'acide nitrique.</li> <li>➤ Importance d'un cadre réglementaire durable lié à la loi climat : Chercher à mettre en place au niveau national une réglementation ou instrument politique qui pourrait limiter émanation protoxyde azote à long terme</li> </ul>
<b>Représentant MARHP</b>	<b>Secteur AFAT</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements dans le secteur AFAT 2016-2020 : faible contribution des banques par rapport à ce que les promoteurs ont investi par eux même</li> <li>- Facilitation de l'introduction des produits bio grâce au partenariat PP</li> <li>- Focus pour des réalisations en NAMA forestière : Accent sur la protection des forêts et le reboisement (beaucoup d'incendies)</li> <li>- Contribution du secteur de la pêche aux atténuation GES, dans une stratégie de remplacement de moteurs pour réduire la consommation de carburant.</li> <li>- Le nexus eau et énergie pèse lourd pour le secteur AFAT : préparation d'un projet en cours (Sidi Bouzid, Gafsa, Kairouan) à cofinancer par l'AFD et le fond vert climat</li> </ul>
<b>Points retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plaidoyer pour le reboisement et la réhabilitation du système de production agricole et forestier</li> <li>➤ Appuyer le secteur agriculture, si besoin, à travers des projets de coordination</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ intégrer présentation plus détaillée sur le travail de mise en œuvre de la CDN pour la prochaine réunion.</li> </ul>
<b>Représentant ANGED</b>	<b>Secteur des déchets</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Présentation des activités en cours dans le cadre de la mise en œuvre stratégie du secteur déchets 2020-2035 avec objectifs sectoriels au niveau NDC (PPT en Pièce Jointe)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation des inventaires / Project avec GIZ sur valorisation déchets de la production RDF.</li> <li>- Concept de projet à soumettre sur valorisation des bio gaz et réseau de dégazage des décharges contrôlées (systèmes non équipés à Nabeul et Kairouan)</li> <li>- Études en cours sur le traitement déchet sur 8 gouvernorats et meilleur type de valorisation pour chaque installation (cahier de charges à publier en mars 2022)</li> <li>- Programmes en cours de développement : 3 projets (préparation production RDF secteur cimentier, aboutissement 1<sup>er</sup> dossier et suivant 2023 2025 des projets seront opérationnel)</li> <li>- Renouvellement contrat de récupération des Gaz sur les décharges installées</li> <li>- Filière de revalorisation et recyclage (emballages, batteries, filtre, huiles) entrain de mener des réflexion et travaux pour améliorer l'efficacité du système par la mise en place de système REP (responsabilité du producteur)</li> <li>- Mise à niveau des unité existantes et système de gestion durable</li> <li>- Cadre institutionnel : formaliser l'équipe qui va suivre cette activité au niveau ANGED (comité sectoriel secteur déchet)</li> <li>- Préparation d'un projet dans la cadre de la NAMA <b>Facility</b><sup>1</sup> à moyen terme pour valorisation des déchets industriel, éliminer circuit de mise en décharge et valorisation bio gaz issues des décharges</li> </ul> </li> </ul>
<b>Points retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser une prochaine réunion pour présenter la mise en œuvre à court terme d'interventions liés aux objectifs CDN, dans intervalle 2023 2025</li> <li>➤ Accentuer les efforts pour plus de clarté sur les actions menées et le besoin d'appui par rapport aux objectifs de plan de développement</li> </ul>
<b>13 h00</b>	<b>Synthèse et clôture de la 2<sup>ème</sup> réunion du comité national consultatif en atténuation</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'accent a été mis sur l'importance des échanges pour traquer les avancements des projets sectoriels et national et revoir les conditions préalables à la mise en œuvre des appuis financiers</li> <li>➤ Augmenter la fréquence des réunions du comité atténuation</li> </ul>

### Prochaines étapes

- PV reflètera les initiatives et les propositions
- Organiser la prochaine réunion dans 3 mois, si possible en présentiel (mai 2022)

<sup>1</sup> Voir le document d'information générale sur le programme multi-bailleurs NAMA Facility [https://www.nama-facility.org/fileadmin/user\\_upload/call-for-projects/Ambition\\_Initiative/AI\\_Call\\_General\\_Information\\_Document\\_French.pdf](https://www.nama-facility.org/fileadmin/user_upload/call-for-projects/Ambition_Initiative/AI_Call_General_Information_Document_French.pdf)



**ANNEXE 1 :****Liste des participants de la 2ème réunion du comité technique consultatif dans le domaine de l'atténuation des émissions GES – 21 février 2022**

	Institutions		Nom et Prénom	Email
1.	Ministère de l'Environnement UGPO CC	Point Focal National de la Convention Cadre des Nations Unies sur les CC	Mohamed ZMERLI	<a href="mailto:zmerli_mohamed@yahoo.com">zmerli_mohamed@yahoo.com</a>
2.		UGPO-CC	Afef AYED	<a href="mailto:arch.afefayed@gmail.com">arch.afefayed@gmail.com</a>
3.	Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGED)	D Coopération International	Meriem JNAYAH	<a href="mailto:cooperation@anged.nat.tn">cooperation@anged.nat.tn</a>
4.		Ingénieur Principal	Mohamed MACHAT	<a href="mailto:medmachat@anged.nat.tn">medmachat@anged.nat.tn</a>
5.	Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)	Point Focal Nation de Protocole de Montréal Coordinateur de l'Unité Nationale d'ozone	Yousef HAMAMI	<a href="mailto:youssefhamami@yahoo.fr">youssefhamami@yahoo.fr</a>
6.	Ministère de l'Agriculture , des ressources hydrauliques et de la pêche	S/D. du Reboisement forestier et pastoral D.G. des Forêts	Kamel ALOUI	<a href="mailto:aloui.kamel77@yahoo.fr">aloui.kamel77@yahoo.fr</a>
7.		Directeur, chef de l'unité de prospective de l'eau – Coordinateur de la Commission CC du MARHP	Rafik AINI	<a href="mailto:rafikaini1@gmail.com">rafikaini1@gmail.com</a>
8.		Directeur de la Coopération Internationale	Haikel HELCHEF	<a href="mailto:haikelhechlef@gmail.com">haikelhechlef@gmail.com</a>
9.		S/D. de la Programmation et la Vulgarisation D. G. de l'Agriculture Biologique	Nourhène BEN AYED	<a href="mailto:nourhenebenayed@yahoo.fr">nourhenebenayed@yahoo.fr</a>
10.	Ministère de l'Industrie Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'aménagement du territoire		Med Sghaier BEN JEDDOU	<a href="mailto:mohamed.benjeddou@mineat.gov.tn">mohamed.benjeddou@mineat.gov.tn</a>
11.			Yousef ZIDI	<a href="mailto:youssef.zidi@mineat.gov.tn">youssef.zidi@mineat.gov.tn</a>
12.	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME)	DEP	Afef JAAFER	<a href="mailto:afef.jaafar@anme.nat.tn">afef.jaafar@anme.nat.tn</a>
13.	STEG	Chef division de contrôle environnementale DSE- STEG	Wala BEN HAMOUDA ALLAYA	<a href="mailto:wala.benhammouda@gmail.com">wala.benhammouda@gmail.com</a>
14.	Ministère des finances		Adel SAÏDANE	<a href="mailto:asaidan@finances.tn">asaidan@finances.tn</a>
15.	Ministère de l'économie et de la planification	Direction générale Secteurs économiques	Marwa EL GHOUL (présente à la place de Med Kaobi)	<a href="mailto:elghoul.marwa@gmail.com">elghoul.marwa@gmail.com</a>
16.	Ministère du Transport et de la Logistique	D. de la stratégie et des établissements et entreprises publiques	Fathia NEJI	<a href="mailto:fathia.neji@transport.state.tn">fathia.neji@transport.state.tn</a>

17.	GIZ	Cheffe du Cluster Energie et Climat	Tanja FALLER	
18.		Cheffe du projet NDC	Inga ZACHOW	<a href="mailto:inga.zachow@giz.de">inga.zachow@giz.de</a>
19.		NDC-IKI	Bassem TRIKI	<a href="mailto:bassem.triki@giz.de">bassem.triki@giz.de</a>
20.		NDC-IKI/ Initiative NACAG	Akram HAMZA	<a href="mailto:akram.hamza@giz.de">akram.hamza@giz.de</a>
21.		NDC-IKI	Seif DEROUICHE	<a href="mailto:seif.derouiche@giz.de">seif.derouiche@giz.de</a>
22.		NDC-IKI	Mariem DAHDOUH	<a href="mailto:mariem.dahdouh@giz.de">mariem.dahdouh@giz.de</a>
23.		NDC-IKI	Helena HEUCKMANN	<a href="mailto:helena.heuckmann@giz.de">helena.heuckmann@giz.de</a>
24.	Expert	APEX	Samir AMOUS	<a href="mailto:amous.apex@gnet.tn">amous.apex@gnet.tn</a>
25.	Consultant	Expert Technique UGPO-CC	Emna LAJNEF	<a href="mailto:mna.lajnef@gmail.com">mna.lajnef@gmail.com</a>
26.	Agence ECHOCOM		Valeria TROUDI	<a href="mailto:valeria.troudi@gmail.com">valeria.troudi@gmail.com</a>

**ANNEXE 2 :****Programme de la 2ème réunion du comité technique consultatif dans le domaine de l'atténuation des émissions GES – 21 février 2022**

Heure	Session	Intervenants
9h- 9h10	Introduction de l'atelier	Modérateur : Bassem Triki
	<b>Ouverture de l'atelier</b>	<b>Mohamed Zmerli</b> , point focal national, CCNUCC <b>Tanja Faller</b> , Cheffe du Cluster Energie et Climat, GIZ
9h20 9h50	<b>Rôle et attributions du comité consultatif atténuation</b> Débats	EMNA Lajnef, UGO-CC  Participants et Modérateur
9h50 10h50	<b>Développements récents de la politique nationale en lien avec l'atténuation : de la NDC vers la neutralité carbone ciblée dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)</b> Débats : création d'un environnement favorable à la mise en œuvre de la politique nationale et des politiques sectorielles d'atténuation (portage politique, cadre juridique, gouvernance nationale et sectorielle, planification et intégration, financement...)	Samir Amous, expert APEX Modérateur : Mohamed Zmerli
11h00 11h50	<b>Développements récents pour la mise en place du système national de transparence renforcé (BUR3, Système national de transparence)</b> <b>Renforcement de l'architecture de la finance climat</b> Echanges et Débats	Samir Amous, Bureau APEX
11h50 12h50	<b>Développements et avancements récents au niveau sectoriel</b> Secteur de l'énergie et procédés Secteur AFAT Secteur des déchets	Afef Jaafar, ANME Akram Hamza, GIZ Youssef Hammami, ANPE Rafik Aini, MARHP ANGED , ONAS
12h50 13h00	Synthèse et conclusion de la réunion	Mohamed Zmerli